



Convention internationale du programme d'enseignement

La convention internationale du programme d'enseignement a été approuvée par le 7^{ème} Congrès Mondial des Maîtres de Vovinam-Viet Vo Dao, le 28 mai 2012 à Paris – France.

Cette convention a pour objectif de réglementer et d'internationaliser le Programme d'Enseignement International approuvé lors du 5^{ème} Congrès mondial des maîtres, le 31-07-2004 à Houston, Texas-USA

Cette convention est issue des résultats, qui ont été votés lors des congrès précédents:

- Congrès mondial de 1998 : Système de grades et les choix globaux du programme d'enseignement par rapport à l'ancien et le nouveau système.
- Congrès mondial de 2000 : Convention internationale des grades.
- Congrès mondial de 2002 : L'ordre de mission aux maîtres LE Cong Danh et TRAN Nguyen Đạo pour élaborer un programme d'enseignement international.
- Congrès mondial de 2004 : Approbation du Programme d'enseignement international
- **Congrès mondial de 2016 : Modification du système des grades et des appellations**

Paris le 01-09-2016.

Le Secrétaire Général du Conseil Mondial des Maîtres
Maître HA Kim Khanh



Chapitre I

Programme national et Programme international

ARTICLE 1. Programme d'enseignement national et international

- 1.1.** Le Programme d'Enseignement International est le programme officiel du Vovinam-Viet Vo Dao à l'échelle internationale, approuvé par le 5ème Congrès mondial des Maîtres de Vovinam-Viet Vo Dao, le 31-07-2004 au Texas-USA. Il est valable dans le monde entier, et de ce fait, les pays membres de la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao se doivent de l'appliquer et de le respecter.
- 1.2.** Toutes les fédérations nationales ont le droit de rédiger un programme d'enseignement pour leur pays afin de répondre aux exigences des lois de leur nation à condition de respecter les règles suivantes :
- (a).** Le programme national doit être soumis à la Commission Technique Internationale pour approbation.
 - (b).** Les différences entre le programme d'enseignement national et celui de l'international ne doivent pas dépasser 20%.
 - (c).** De ne pas changer ou de supprimer les matières comme les « **Quyên** » ou « **Song Luyên** », qui sont déjà fixées dans le programme d'enseignement international. Par contre, on peut ajouter en cas de besoin.
- 1.3.** Le Programme d'Enseignement International est applicable de manière officielle pour tous les pays membres qui n'ont pas leur propre programme ou qui n'ont pas encore soumis leur programme à la Commission Technique Internationale. En cas de litige, Le Conseil Mondial des Maîtres qui sera juge.
- 1.4.** Le Programme d'enseignement international est le programme officiel pour tous les groupements, associations, centres, clubs... des pays membres n'ayant pas encore de structure fédérale.

ARTICLE 2. La reconnaissance des grades et du programme d'enseignement

Les grades internationaux peuvent être reconnus par le Conseil mondial des maîtres et la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao si les pays membres respectent :

- 2.1.** Le programme d'enseignement international.
- 2.2.** La Convention internationale des grades en vigueur.
- 2.3.** Les articles décrits dans cette Convention internationale du programme d'enseignement.

ARTICLE 3. Le respect de la Convention internationale

Les pays membres de la Fédération Mondiale doivent respecter et appliquer les chapitres, articles et sections de cette convention.

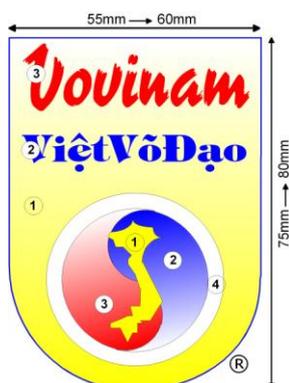
Chapitre II : Ecusson – Tenue (Võ phục) – Fanions

ARTICLE 4. L'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial

- 4.1. L'écusson officiel du Vovinam-Viet Vo Dao mondial a été approuvé lors du 5^{ème} Congrès mondial des maîtres à Houston, Texas-USA, à travers les deux modèles équivalents suivants :



- 4.2. Couleurs et dimensions réglementées :



- 1: Vàng/ Jaune/ Yellow/ Giallo/ Gelb
2: Xanh Lam/ Bleu marine/ Navy bleu/ Blu/ Marineblau
3: Đỏ / Rouge/ Red/ Rosso/ Rot
4: Trắng/ Blanc/ White/ Bianco/ Weib

ARTICLE 5. Le droit d'utilisation de l'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial

- 5.1. L'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial est une marque déposée à l'OMPI (OMPI : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle – WIPO : World Intellectual Property Organization) par la fédération de Vovinam-Viet Vo Dao France.
- 5.2. La fédération Vovinam-Viet Vo Dao France, délègue à la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao la gestion de délivrer et d'autorisation pour le droit d'utilisation à l'échelle internationale.
- 5.3. Toutes les fédérations et groupements, membres de la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao, ne peuvent utiliser l'écusson

du Vovinam-Viet Vo Dao mondial dans son pays que sur la licence d'utilisation délivrée par le Président de la Fédération mondiale. Tous les abus et ou utilisations sans autorisation seront sanctionnés par la justice.

ARTICLE 6. Tenue (Võ phục) du Vovinam-Viet Vo Dao mondial

6.1. La couleur de la tenue du Vovinam-Viet Vo Dao mondial est définie officiellement : bleu ciel selon le système international sur les couleurs :

- Nom de la couleur : Bleu Electric :
- Code Hexa : #2C75FF
- Code RVB : 44| 117| 255
- Code CMJN : 83| 54| 0| 0
- Code TSL : 219| 100| 59

6.2. Le modèle de la tenue du Vovinam-Viet Vo Dao Mondial est une veste à deux volets (cf image ci-dessous) :



6.3. Les tenues doivent être conformes aux dispositions suivantes :

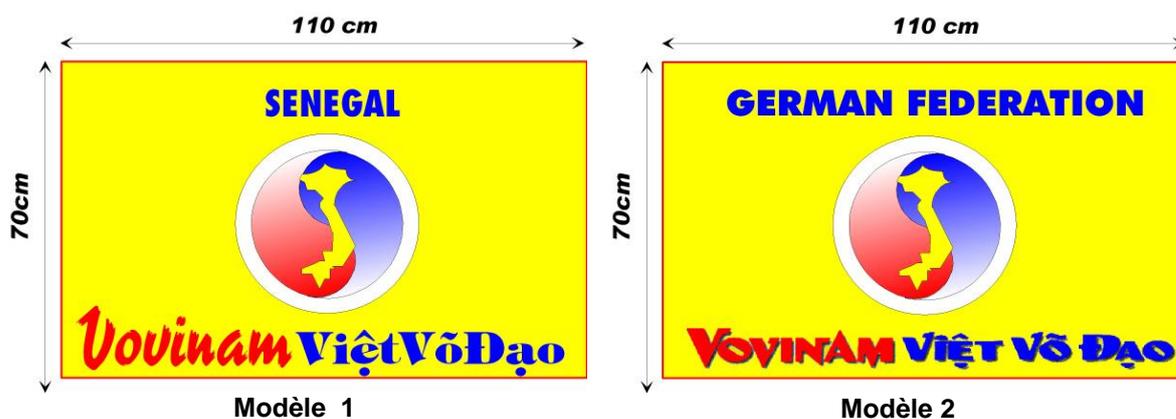
- (a).** L'écusson Vovinam-Viet Vo Dao doit être cousu sur **le côté gauche de la poitrine** de la tenue.
- (b).** Le prénom du pratiquant – non obligatoire - cousu sur le **côté droit de la poitrine** de la tenue, doit répondre aux critères suivants :
- Niveau **Primaire (Sơ cấp)** : Les caractères du prénom doivent être en **Jaune** sur fond **Bleu**
 - Niveau **Moyen (Trung cấp)** : Le prénom doit être en **Rouge** sur fond **Jaune**.
 - Niveau **Supérieur (Cao đẳng)** : Le prénom est en **Blanc** sur fond **Rouge**.
 - Niveau **Suprême (Thượng đẳng)** : Le prénom est en **Rouge** sur fond **Blanc**
- (c).** Il est strictement interdit d'ajouter des broderies comme : images, logos, insignes... sur la tenue, sauf les deux cas exceptionnellement tolérés:

- Nom du pays, de la fédération, de la région, ou du Centre d'entraînement
 - Le drapeau officiel du pays.
- (d).** Dans le cas des **lettres brodées** il faut respecter les critères suivants :
- Elles doivent être brodées sur l'épaule droite ou au dos du tenue comme par exemple : « Sénégal », « Equipe de France », « Canada Team », « Fédération Burkinabé »... ou « Paris », « Genève », « Vancouver », « Võ đường Hoa Lư », « Club Bruxelles »...
 - Les couleurs des lettres peuvent être choisies parmi les quatre (4) tons suivants : Bleu, Jaune, Rouge et Blanc.
- (e).** Dans le cas du drapeau officiel du pays, il faut qu'il soit sur **l'épaule droite** de la tenue.

ARTICLE 7. Fanion/étendard Vovinam-Viet Vo Dao du pays

Chaque pays a le droit d'avoir ses propres drapeaux ou fanions de Vovinam-Viet Vo Dao pour les cérémonies ou compétitions internationales à condition de respecter les critères suivants :

- 7.1.** Dimension obligatoire du drapeau: 110cm x 70cm (cf modèle Article 7.3)
- 7.2.** Le contenu du drapeau est divisé en trois (3) parties distinctes :
- (a).** La partie supérieure est réservée pour la dénomination du pays ou de la fédération. Exemple : « BELGIQUE », « CANADA », « MAROC »... ou « Fédération France », « Federation TEXAS », « GERMAN Federation ».
- (b).** La partie médiane doit avoir le logo en forme de cercle du « Positif-Négatif » du Vovinam-Viet Vo Dao mondial.
- (c).** Le nom de la discipline « Vovinam-Viet Vo Dao » se trouve dans la partie basse du drapeau. Les pays membres ont le choix de la police des caractères en fonction du modèle de drapeau. Voir modèles – Article 7.3
- 7.3.** Deux modèles de couleur pour l'étendard/fanion du Vovinam-Viet Vo Dao au niveau national :



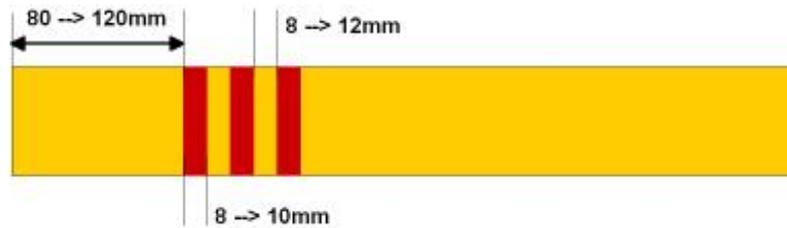
Chapitre III : Grades – Titres

ARTICLE 8. Les grades dans le Vovinam-Viet Vo Dao Mondial

- 8.1.** Le système de grades du Vovinam-Viet Vo Dao mondial, par la Convention internationale des grades, article 9, chapitre II, se compose de deux systèmes : "Système traditionnel" et "Système international". Tous les deux sont reconnus. Les pays membres peuvent les appliquer en fonction de leur organisation :

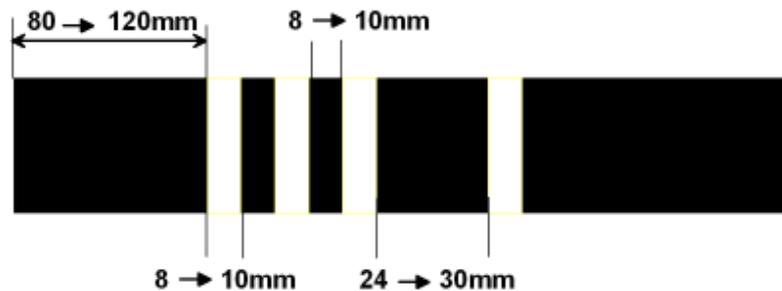
Système Traditionnel	Système International
Initiation	Initiation
C. Bleu 1er Cap	C. Bleu 1er Cap
C. Bleu 2ème Cap	C. Bleu 2ème Cap
C. Bleu 3ème Cap	C. Bleu 3ème Cap
C. Jaune 1er Dang	C. Noire 1er Dang
C. Jaune 2ème Dang	C. Noire 2ème Dang
C. Jaune 3ème Dang	C. Noire 3ème Dang
C. Rouge	C. Noire 4ème Dang
C. Rouge 1er degré	C. Noire 5ème Dang
C. Rouge 2ème degré	C. Noire 6ème Dang
C. Rouge 3ème degré	C. Noire 7ème Dang
C. Rouge 4ème degré	C. Noire 8ème Dang
C. Rouge 5ème degré	C. Noire 9ème Dang
C. Rouge 6ème degré	C. Noire 10ème Dang
Ceinture Blanche Suprême	
Ceinture du Président du Conseil Mondial des Maitres	

8.2. Les dimensions réglementées des barrettes :



- (a). **Couleur de la ceinture** : selon les grades définis dans l'article 8.1
- (b). **Longueur de la ceinture** : Une fois nouée, la ceinture ne doit pas dépasser les genoux.
- (c). **Les barrettes** : doivent être cousues sur un seul côté droite de la ceinture avec une distance minimum par rapport au bout de 80mm et au maximum de 120mm.
- (d). **Largeur des barrettes** : minimum 8mm et maximum 10mm.
- (e). **Distance entre les barrettes** : minimum 8mm et maximum 12mm.
- (f). A part le nom « **Vovinam-Viet Vo Dao** », il est interdit d'avoir d'autres broderies, logos, lettres...

8.3. A partir de la 4ème Barrette, les dimensions sont réglementées comme suit :



- (a). **Distance entre les barrettes groupe 1 et 2** : minimum 24mm et maximum 30mm.

ARTICLE 9. Titre

Le titre officiel est basé sur le système de grades suivant :

Đẳng cấp Grade - Rank	Danh Xưng Titre - Title	Trách nhiệm giảng huấn Enseignant - Instructor
TVNM Débutant - <i>Beginning</i>	Tự Vệ Nhập Môn Débutant- <i>Beginning</i>	
I Cấp → III Cấp 1 ^{er} CAP à 3 ^{ème} CAP <i>1st CAP to the 3th CAP</i>	Võ sinh Pratiquant <i>Follower</i>	
Huyền (Hoàng) Đại I Cấp Ceinture noire (jaune) 1er DANG <i>1st (yellow) black belt</i>	Võ sinh Pratiquant <i>Follower</i>	Phụ Tá Huấn Luyện Viên Enseignant Assistance <i>Assistance Instructor</i>
Huyền (Hoàng) Đại II --> III Cấp Ceinture noire (jaune) 2 ^{ème} et 3 ^{ème} DANG <i>2nd and 3rd (yellow) black belt</i>	Võ sinh Pratiquant <i>Follower</i>	Huấn Luyện Viên <i>Enseignant - Instructor</i>
Huyền Đại IV Cấp/ Chuẩn Hồng Đại Ceinture noire (rouge) 4 ^{ème} DANG <i>4th (red) black belt</i>	Vs Chuẩn Hồng Đại Maître Assistant - <i>Assistance Master</i>	
Hồng Đại : I --> VI Cấp Ceinture noire (rouge) 5 ^{ème} au 10 ^{ème} DANG <i>5th to 10th (red) black belt</i>	Võ Sư Maître - <i>Master</i>	
Bạch Đại Thượng Đẳng Ceinture blanche suprême <i>Supreme white belt</i>	Võ Sư Niên Trưởng Grand Maître Grand Master	
Bạch Đại - Chủ Tịch HĐVS/TG Ceinture blanche du Président du Conseil Mondial des Maitres <i>White Belt of the President of the World Council of Masters</i>	Võ Sư Chủ Tịch Hội Đồng Võ Sư Thế Giới Maître Président du Conseil Mondial des Maitres <i>Master President of the World Council of Masters</i>	

Chapitre IV : 9 principes Fondamentaux international du Vovinam-Viet Vo Dao

ARTICLE 10. Le neuf principes fondamentaux du Vovinam-Viet Vo Dao Mondial

Les dix principes fondamentaux du Vovinam-Viet Vo Dao ont été créés en 1964 au Vietnam. Ils ont été modifiés en 9 principes fondamentaux internationaux, lors du 7^{ème} Congrès Mondial de Vovinam-Viet Vo Dao le 28 mai 2012 à Paris.

Tous les pratiquants doivent appréhender la signification des 9 principes fondamentaux et de les appliquer :

1. Se forger dans la voie pour servir ses prochains.
2. Développer le Vovinam Viet Vo Dao, bâtir une génération de l'homme vrai pour servir un monde solidaire.
3. Respecter la loi, les déontologies et placer l'honneur au-dessus de tout.
4. Respecter les Aînés, aider les faibles, aimer les condisciples et ses prochains.
5. Respecter les autres arts martiaux et n'utiliser le Vovinam Viet Vo Dao qu'en cas de légitime défense et pour une juste cause.
6. Ne soumettre jamais devant le pouvoir tyrannique et de la répression.
7. Vivre avec pureté, simplicité, franc et honnête.
8. Être lucide dans la perception, persévérant dans la lutte, et habile dans l'action.
9. Se remettre en question, Etre maître de soi, modeste et tolérant.

Chapitre V : Comportement du pratiquant

ARTICLE 11. Comportement du pratiquant vis à vis de la ceinture

Lorsque le pratiquant revêt sa tenue (võ phục) avec sa ceinture, il est devenu un pratiquant Vovinam-Viet Vo Dao authentique. Il doit se comporter avec sérieux, dans le respect de la discipline. Il doit respecter les règles suivantes :

11.1. La ceinture et le grade montrent:

- (a). Vous-même, le pratiquant Vovinam-Viet Vo Dao
- (b). Le Pratiquant Vovinam-Viet Vo Dao que vous êtes vis-à-vis à de l'extérieur.
- (c). Le résultat de votre propre maîtres ou de votre enseignant.
- (d). Votre ancienneté dans le Vovinam-Viet Vo Dao
- (e). Votre niveau.

Par conséquent, le pratiquant se doit de respecter son grade.

11.2. Le comportement du pratiquant lorsqu'il est en tenue et la ceinture nouée, exprime :

- (a). L'honneur du pratiquant
- (b). L'image de votre maître ou de votre enseignant
- (c). L'image de la discipline qu'il pratique, c'est à dire le Vovinam-Viet Vo Dao

C'est pourquoi le Pratiquant du Vovinam-Viet Vo Dao se doit d'être toujours attentif à son comportement.

11.3. Ne jamais :

- (a). Jeter sa ceinture par terre ou la laisser dans un endroit malpropre.
- (b). Toujours bien respecter sa ceinture.

11.4. Lorsque la ceinture est dénouée ou mal nouée : il faut se mettre en position à un genou (genou droit) pour la renouer avec toutes les rigueurs et le sérieux qui s'imposent avant de se relever.

11.5. Lorsque le pratiquant a sa ceinture nouée, il est interdit d'avoir des activités comme : manger, boire, fumer, s'amuser (chahuter), se promener dans la rue... Il faut d'abord enlever sa ceinture et la ranger ou la mettre sur les épaules.

11.6. Les maîtres et enseignants : doivent montrer l'exemple et corriger les pratiquants dont le comportement n'est pas conforme aux règlements sur les ceintures et grades.

ARTICLE 12. Le comportement du pratiquant en salle d'entraînement

La salle d'entraînement est l'endroit où le pratiquant reçoit les enseignements techniques et philosophiques du Vovinam-Viet Vo Dao. On y trouve le portrait du Maître Fondateur NGUYEN LỘC. Il faut donc respecter les règlements suivants :

12.1. Les comportements en salle entraînement :

- (a).** Ne pas jouer, ne pas se bagarrer, ne pas s'exprimer sans discernement
- (b).** Avant d'entrer ou avant de sortir de la salle d'entraînement, il faut d'abord saluer le portrait du Maître Fondateur, puis le maître ou l'enseignant, la personne responsable du cours, même si on est plus gradé. Car la personne qui dirige le cours a la responsabilité et le plus haute dans la salle d'entraînement.
- (c).** Avant que le cours débute, on doit faire le salut aux personnes dont le grade est supérieur au sien.
- (d).** Il est interdit de jeter par terre ou de mettre dans un endroit malpropre, non sécurisé les armes blanches : couteau, sabre, bâton...

12.2. Les rapports en salle entraînements :

- (a).** Il n'est pas recommandé d'utiliser les termes familiarisés en salle entraînement comme : tutoiements, moi, toi. On doit vouvoyer avec tout le monde sauf dans les cours pour les jeunes enfants.

Chapitre VI : Les tenues et les activités

ARTICLE 13. Le Vo Phuc et le grade Vovinam-Viet Vo Dao

- 13.1.** Les maitres, enseignants et pratiquants doivent être en tenue (võ phục) avec la ceinture pour :
- (a).** Les entraînements
 - (b).** Les séminaires, stages, examens de grades, coupes, compétitions.
 - (c).** Les réunions officielles et solennelles du Conseil national ou mondial des maîtres.
 - (d).** Les fêtes de la fondation, de remise des ceintures pour les majors aux examens de grades.
- 13.2.** Le port du Vo phục peut être exempté pour les cas :
- (a).** Les maîtres âgés, qui ne sont pas en bonne santé
 - (b).** Les maîtres handicapés ou en fonction de leur état de santé.

ARTICLE 14. Tenue civile

- 14.1.** Le port d'une tenue civile pour les occasions suivantes.
- (a).** Soutenance des thèses des maîtres pour des cas exceptionnels
 - (b).** Les examens de théorie ou les séminaires de formation sur la théorie/philosophie
 - (c).** Les réunions des fédérations ou associations.
 - (d).** Les réunions du conseil national ou mondial non officielles (pas de sujets soumis aux votes).
 - (e).** Les activités publiques comme : camping, chants, voyages, présentations, ...

Chapitre VII : Administratif – Modifications de la Convention internationale

ARTICLE 15. Modifications de la Convention internationale

- 15.1.** Tous les maîtres, organismes internationaux, pays membre sont le droit de proposer des changements sur les chapitres, articles, et sections de cette Convention.
- 15.2.** Les propositions de changements doivent être transmises au Conseil Mondial des Maîtres, deux mois avant la date d'ouverture du Congrès.

ARTICLE 16. Validité

- 16.1.** La Convention internationale d'enseignement de Vovinam-Viet Vo Dao contient 7 chapitres et 16 articles. Elle a été approuvée par le 7^{ème} Congrès Mondial des Maîtres à Paris - France, le 28-05-2012. Elle a été mise à jour :
- ***1^{ère} fois par le 8ème Congrès Mondial des Maîtres le 15 juillet 2016 en Californie – USA***
- 16.2.** ***Cette Convention Internationale du programme d'enseignement annule et remplace toute autre convention antérieure.***